

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 06/10/2021
ID Télétransmission : 033-213300635-20211005-119766-DE-1-1

**Séance du mardi 5 octobre
2021
D-2021/339**

Date de mise en ligne :

certifié exact,

Aujourd'hui 5 octobre 2021, à 14h05,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Véronique SEYRAL, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

Monsieur Stéphane PFEIFFER présent à partir de 16h40, Monsieur Marik FETOUH présent à partir de 15h20, Monsieur Didier CUGY présent jusqu'à 16h00, Monsieur Stéphane GOMOT présent jusqu'à de 17h17, Monsieur Aziz SKALLI présent jusqu'à 18h50.

Excusés :

Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Charlee DA TOS, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Catherine FABRE,

Ecoles élémentaires. Séjours scolaires. Liste des classes pour les séjours "grandeur nature". Automne 2021.

Madame Sylvie SCHMITT, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

À compter du mois de novembre 2021, la ville de Bordeaux met en œuvre à l'intention des élèves de cycle II de ses écoles élémentaires publiques de nouveaux séjours avec nuitées « Grandeur Nature ».

Ainsi, cinq séjours environnement se dérouleront au domaine de la Dune, site appartenant à la ville de Bordeaux et situé sur le bassin d'Arcachon. Ce centre d'accueil, agréé par le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, recevra simultanément 2, 3 ou 4 classes (en fonction des effectifs par classe) sur 3 jours (2 nuitées).

Chaque séjour comprendra les transports en autocar, l'hébergement, les repas et un planning spécifique d'activités et de visites sur la découverte de l'environnement local autour du domaine de la Dune.

Les transports ne concerneront que l'aller et le retour entre l'école et le domaine de la Dune (premier et troisième jour du séjour). Les repas seront pris en charge par les cuisiniers affectés au Domaine de la Dune. L'hébergement des enfants sera assuré dans deux bâtiments dédiés (53 lits pour l'un et 57 lits pour l'autre) spécifiquement aux élèves de Bordeaux et répondant aux normes sanitaires et de sécurité.

Le planning des activités et de visites comprendra :

- Une première journée de découverte de l'espace naturel sensible autour du port ostréicole de Larros ;
- Une deuxième journée de découverte de la biodiversité du bassin d'Arcachon dans le parc du domaine de la Dune et sur la plage des Arbousiers située à proximité. Cette journée permettra aux enfants et enseignants de se déplacer facilement à pieds pour les animations pédagogiques prévues ;
- Une troisième journée de visites de la dune du Pyla, le matin et du parc ornithologique du Teich l'après-midi. Des activités pédagogiques seront assurées par les enseignants encadrants et animateurs mis à disposition.

Dans le cadre du projet pédagogique de l'enseignant, et avec l'appui d'intervenants et animateurs pédagogiques environnement, ce séjour « Grandeur Nature » permettra aux élèves concernés d'aborder notamment la thématique de « lutte contre la pollution » pour l'ensemble des activités liées à l'environnement du bassin d'Arcachon. Cette prestation de service « animation et encadrement des élèves » a été choisie dans le cadre d'une consultation de marché à procédure adaptée ouverte, conformément au code de la commande publique.

La construction de ces séjours a également fait l'objet d'une collaboration étroite entre les services de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) et les services de la ville de Bordeaux. À ce titre, ils s'inscrivent dans le respect des programmes de l'Éducation nationale liés à l'environnement.

Pour 2 nuitées :

I – Sélection des classes retenues :

Afin de sélectionner les classes partant en séjour automne, une commission mixte DSDEN – ville de Bordeaux s'est déroulée le mardi 22 juin 2021 afin de sélectionner les classes partant au séjour « Grandeur Nature » autour du bassin d'Arcachon.

Ce sont 13 classes qui bénéficieront ainsi de séjours scolaires en automne en 2021.

Les critères de sélections des classes reposent en priorité sur :

- les élèves du cycle 2 : CP, CE1 et CE2,
- les cohortes d'élèves n'ayant jamais bénéficié d'un séjour mairie,
- les classes n'ayant pas candidaté à un autre séjour,
- les écoles situées en Réseau d'Education Prioritaire (REP) et la représentativité par quartier.

Afin d'éviter les brassages d'enfants, les séjours ont été constitués par des binômes/trinômes/quadrinômes de classes d'une même école.

Vous trouverez en annexe de cette délibération la liste des écoles et classes retenues.

Par ailleurs, la Ville se chargera de régler les factures liées à ces séjours et demandera ensuite aux familles une participation financière selon leur quotient familial.

En conséquence, je vous propose d'asseoir la participation financière des familles sur les tranches correspondant aux tarifs de la restauration scolaire, de façon à simplifier les procédures de calcul pour les parents d'élèves, selon le tableau ci-dessous :

Quotient familial	Séjours printemps	Séjours Automne
	Tarif 2020-2021 par nuitée (rappel)	Tarif 2021 par nuitée
de 0 à 145 €	5,80 €	5,80 €
de 146 à 185 €	8,60 €	8,60 €
de 186 à 255 €	12,10 €	12,10 €
de 256 à 345 €	16,90 €	16,90 €
de 346 à 580 €	21,90 €	21,90 €
de 581 à 900 €	28,50€	28,50€
de 901 à 1200 €	32,70 €	32,70 €
de 1201 à 1500 €	37,60 €	37,60 €
de 1501 à 1800 €	38,70 €	38,70 €
de 1801 à 2000 €	39,90 €	39,90 €
> à 2001 €	41,30 €	41,30 €

Les dépenses seront imputées au budget 2021 fonction 213 compte 6188 et 6247. Les recettes seront imputées au budget 2021 fonction 255 compte 7067.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS
ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 5 octobre 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Sylvie SCHMITT

Séjours "Grandeur Nature" autour du bassin d'Arcachon

NOM DE L'ÉCOLE	CLASSES	Nombre de nuitées	THEME PRINCIPAL
JEAN MONNET	CP/CE1	2	environnement nature
JEAN MONNET	CE1	2	environnement nature
JEAN MONNET	CE2	2	environnement nature
STENDHAL	CP/CE1	2	environnement nature
STENDHAL	CE1/CE2	2	environnement nature
JACQUES PREVERT	CP	2	environnement nature
JACQUES PREVERT	CE1	2	environnement nature
MENUTS	CP	2	environnement nature
MENUTS	CP	2	environnement nature
MENUTS	CE1	2	environnement nature
MENUTS	CE1	2	environnement nature
PAUL LAPIE	CE1	2	environnement nature
PAUL LAPIE	CE1	2	environnement nature